

**Stratégie d'ici 2020 dans le cadre des  
domaines prioritaires de Puebla**

**Groupe de travail sur la gestion  
rationnelle des produits chimiques de la  
Commission de coopération  
environnementale**

**1<sup>er</sup> novembre 2006**

## Table des matières

Introduction .....	3
Sigles et acronymes .....	5
Réaliser la gestion rationnelle des produits chimiques.....	6
Rôle du Secrétariat de la CCE dans le travail de GRPC .....	9
Rôle des intervenants.....	10
Apport du Groupe de travail sur la GRPC aux domaines prioritaires de Puebla .....	10
Domaine prioritaire 1 : Information nécessaire à la prise de décisions.....	11
Domaine prioritaire 2 : Renforcement des capacités.....	12
Domaine prioritaire 3 : Liens entre l'environnement et le commerce.....	15
Stratégies de dynamisation de la coopération.....	16
Activités futures du Groupe de travail sur la GRPC .....	19
Annexe 1. Dans l'optique de Puebla : les PARNA .....	21
Annexe 2. Résolutions n <sup>os</sup> 95-05 et 06-09 du Conseil de la CCE .....	23

## Introduction

Le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) est une initiative trinationale menée sous l'égide de la Commission de coopération environnementale (CCE) qui vise à réduire les risques pour la santé humaine et pour l'environnement occasionnés par des substances chimiques suscitant des préoccupations communes au Canada, au Mexique et aux États-Unis. À sa création en 1995 par le Conseil de la CCE, formé des ministres de l'Environnement des trois pays, le Groupe de travail sur la GRPC avait pour objet d'élaborer, pour le compte des trois Parties et en collaboration avec les groupes intéressés, des plans d'action relatifs à des substances persistantes et toxiques engendrant des préoccupations communes.

En 2003, à l'approche du dixième anniversaire de la CCE, le Conseil a commandé un examen de ses programmes et activités. À la suite du rapport du Comité d'examen décennal de l'application de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (CEDAA), le Conseil a formulé la [Déclaration de Puebla](#)<sup>1</sup> (juin 2004), prévoyant l'élaboration de plans stratégiques axés sur les résultats dans trois domaines prioritaires : *l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités et les liens entre l'environnement et le commerce*. Cela constituait une nouvelle vision des activités de la CCE et du Groupe de travail sur la GRPC. Alors même que le CEDAA procédait à son examen, on recueillait les commentaires du public sur un document relatif aux orientations futures du programme de GRPC. Le Groupe de travail a pris en considération le document sur les orientations futures, les observations faites par les groupes intéressés au cours des deux dernières années, ainsi que les nouvelles priorités de la CCE pour élaborer le présent document. Lors de la session du Conseil de juin 2006, les Ministres ont adopté la résolution du Conseil n° 06-09, *Avancement des travaux donnant suite à la résolution n° 95-05 sur la gestion rationnelle des produits chimiques*, dans laquelle ils prescrivaient au Groupe de travail « d'aller de l'avant dans l'élaboration d'une stratégie de GRPC en Amérique du Nord visant les questions qui suscitent des préoccupations communes, appuyant les priorités de la CCE et favorisant l'atteinte des objectifs que les Parties se sont fixés sur le plan international ».

Le présent document a pour objet de décrire une stratégie concernant la façon dont le Groupe de travail sur la GRPC mettra en œuvre les priorités énoncées dans la Déclaration de Puebla d'ici 2020 et d'indiquer les activités que le Groupe de travail prévoit mener à cette fin. Le présent document :

- propose un cadre d'action pour la réalisation de la gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord;
- décrit le rôle joué par le Secrétariat de la CCE et les groupes intéressés dans les activités liées à la GRPC;
- indique les résultats qu'obtiendra le Groupe de travail et les jalons qu'il franchira d'ici 2020, décrit les travaux qui seront effectués dans le cadre des trois domaines prioritaires de Puebla

---

<sup>1</sup> Hyperlien pour accéder à la version anglaise : [http://cec.org/files/PDF/COUNCIL/Puebla-Declaration-2004\\_en.pdf](http://cec.org/files/PDF/COUNCIL/Puebla-Declaration-2004_en.pdf),

Hyperlien pour accéder à la version espagnole : [http://cec.org/files/PDF/COUNCIL/Puebla-Declaration-2004\\_es.pdf](http://cec.org/files/PDF/COUNCIL/Puebla-Declaration-2004_es.pdf)

et relève les possibilités d'intégration horizontale avec les autres travaux accomplis par la CCE;

- fait état du besoin d'indicateurs du rendement dans le cadre du programme de travail relatif à la GRPC;
- indique comment des stratégies de dynamisation de la coopération pourraient faciliter la réalisation des objectifs de la GRPC d'ici 2020 et les activités futures du Groupe de travail.

## Sigles et acronymes

ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
ANACDE	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
CCE	Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
CCPM	Comité consultatif public mixte
CEDAA	Comité d'examen décennal de l'application de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE)
CNUPATLD	Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GRPC	Gestion rationnelle des produits chimiques
HPV	<i>High production volume</i> (Substances produites en grande quantité)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PARNA	Plans d'action régionaux nord-américains
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RRTP	Registre des rejets et des transferts de polluants
SAICM	<i>Strategic Approach to International Chemicals Management</i> (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) (Nations Unies)
SDC	Stratégies de dynamisation de la coopération
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable

## Réaliser la gestion rationnelle des produits chimiques

Le Groupe de travail sur la GRPC continuera à exercer ses activités en se conformant à la directive donnée dans la résolution du Conseil n° 06-09 concernant l'élaboration d'une stratégie de gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord. Il effectuera ses travaux dans un cadre ouvert, inclusif, participatif et transparent, en établissant des liens avec des activités connexes, en sollicitant des ressources auprès d'organismes de financement, en invitant l'industrie, le milieu des affaires, les syndicats, les organisations non-gouvernementales de l'environnement, les organisations autochtones, les établissements d'enseignement et les membres de la société civile à prendre part aux activités de gestion des produits chimiques, et en instaurant un processus transparent pour choisir les activités du projet de GRPC et les classer par ordre de priorité. La résolution du Conseil n° 06-09 réitère en outre l'engagement que le Conseil avait pris dans sa résolution n° 95-05 de coopérer à l'échelle régionale pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, notamment en prenant des mesures de prévention de la pollution, de réduction à la source et de dépollution (voir, à l'annexe 2, le texte intégral des deux résolutions du Conseil).

Compte tenu des changements entraînés par la Déclaration de Puebla et de l'évolution des approches adoptées dans les trois pays membres, les activités du Groupe de travail sur la GRPC soutiendront les domaines prioritaires de Puebla et contribueront, dans les cas qui s'y prêteront, à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), particulièrement en ce qui concerne la participation des groupes intéressés. Dans leurs travaux, la SAICM et le programme de GRPC visent tous deux l'objectif convenu au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), tenu à Johannesburg en 2002, soit de faire en sorte « que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum grâce à des procédures scientifiques et transparentes d'évaluation des risques et à des méthodes scientifiques de gestion des risques, compte tenu du principe de précaution énoncé au principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et aider les pays en développement à se doter de meilleurs moyens de bien gérer les produits chimiques et les déchets toxiques en leur apportant une assistance technique et financière »<sup>2</sup>. De plus, à l'instar de la SAICM, le programme de GRPC reconnaît l'importante contribution qu'apportent à la gestion rationnelle des produits chimiques l'industrie, les organisations non gouvernementales vouées à la santé publique et à l'environnement, les syndicats et d'autres membres de la société civile.

Le Groupe de travail sur la GRPC considère les activités suivantes comme les éléments clés d'une stratégie de gestion rationnelle des produits chimiques dans la région nord-américaine. Ces éléments sont destinés à former une boucle de rétroaction, les activités de surveillance et d'évaluation venant éclairer la définition des problèmes et des priorités :

- définition des problèmes et des priorités;
- évaluation des risques;

---

<sup>2</sup> Extrait du paragraphe 23 du Plan d'application du SMDD.

- gestion des risques;
- surveillance et évaluation<sup>3</sup>.

L'étape de la *définition des problèmes et des priorités* comprend des activités scientifiques menées à partir d'informations et de données provenant d'un vaste éventail de sources. À ce stade du cycle, il se peut que l'on cerne de nouveaux problèmes ou que l'on relève des aspects différents d'un problème déjà examiné. Cette définition d'un nouveau problème ou d'une nouvelle priorité d'action peut conduire à l'étape suivante, l'évaluation des risques, qui vise à déterminer l'étendue du problème.

À la deuxième étape, l'*évaluation des risques*, on procède à un examen critique des données disponibles sur les propriétés de la substance chimique, du groupe de substances<sup>4</sup> ou du secteur d'activité en cause : présence, concentrations et tendances connexes dans les composantes du milieu et les organismes vivants; exposition des humains et des autres organismes vivants, et effets de cette exposition; sources de rejet dans l'environnement. Des processus d'évaluation des risques en évolution créent le besoin de nouvelles méthodes scientifiques, données et informations. Cette étape du cycle est surtout une activité scientifique qui vise à déterminer si une substance présente des risques pour la santé humaine ou pour l'environnement.

Si l'on établit qu'une substance présente des risques inacceptables pour la santé humaine ou pour l'environnement, elle peut alors être soumise à une *gestion des risques*, où l'on prend en considération le besoin de prescrire des mesures afin de prévenir, réduire ou gérer les risques, ainsi que d'adopter et de faire appliquer des mesures législatives. Même si la science demeure un facteur important à ce troisième stade du cycle, on doit aussi y prendre en compte d'autres facteurs tels que les aspects socio-économiques, la disponibilité de la technologie ainsi que de produits et procédés de rechange, les comparaisons à l'échelle internationale, les répercussions économiques et, enfin, les communications et consultations avec le public et les groupes intéressés qui seront touchés par les changements proposés.

La dernière étape est celle de la *surveillance et évaluation* de l'efficacité des mesures prises afin de gérer les risques. D'ici 2008, le Groupe de travail sur la GRPC mettra au point une série d'indicateurs du rendement visant à faciliter les travaux menés à l'étape de la surveillance et de l'évaluation. Ces activités scientifiques peuvent être menées par les gouvernements, les chercheurs, l'industrie, etc., et peuvent être accomplies à l'échelon national ou international. Leur nature est semblable à celle des activités menées à l'étape de la définition des problèmes et des priorités. La surveillance et l'évaluation peuvent aussi aider à déterminer si les mesures de gestion des risques sont appropriées ou suffisantes par rapport aux risques décelés. Cette étape peut conduire à la découverte de nouveaux aspects d'un problème qui requièrent des interventions.

Les quatre éléments décrits ci-dessus forment un cadre d'action pour la mise en place d'un

---

<sup>3</sup> Les quatre étapes et leur description sont tirées, avec modifications, de : Buccini, J. 2004. *The Global Pursuit of the Sound Management of Chemicals*. Washington (D.C.) : Banque mondiale.

<sup>4</sup> Des substances chimiques seraient regroupées en fonction des données et de l'évaluation des risques, de leurs similitudes confirmées sur le plan de la persistance, des tendances en matière de bioaccumulation et de la propension au transport à grande distance, ou d'autres propriétés clés liées à leur toxicité.

système de gestion rationnelle des produits chimiques. Le Groupe de travail sur la GRPC reconnaît que la CCE est une tribune au sein de laquelle les trois Parties peuvent collaborer relativement aux substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, mais il est également conscient du fait que la Commission n'est pas conçue et ne dispose pas des ressources requises pour chapeauter les travaux relatifs à tous les problèmes posés par les substances chimiques en Amérique du Nord. Le Groupe de travail reconnaît que la gestion des substances chimiques est souvent la plus efficace lorsqu'elle est assurée directement par le gouvernement national, en partenariat avec ses propres groupes intéressés ou à l'échelle bilatérale avec les pays voisins. Il reconnaît en outre que les trois Parties collaborent aussi à d'autres efforts internationaux dans le cadre, notamment, de la SAICM et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par conséquent, le Groupe de travail comprend que les Parties doivent adopter une approche stratégique pour le choix des problèmes à l'égard desquels elles collaboreront par l'intermédiaire de la CCE. Les Parties assureront une consultation et une coordination étroites dans leur mise en œuvre des accords bilatéraux et multilatéraux de manière à prévenir les chevauchements avec les projets réalisés par la CCE dans le domaine de la GRPC.

Jusqu'à présent, le programme de GRPC a surtout assuré la gestion rationnelle des produits chimiques en adoptant une approche axée sur des substances chimiques individuelles et sur l'établissement de Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA). Dorénavant, le Groupe de travail élargira la portée de ce modèle pour pouvoir l'appliquer à des groupes de substances ou à des secteurs d'activité ciblés.

En conséquence, le Groupe de travail sur la GRPC axera ses efforts sur les programmes et les projets qui sont le mieux assortis, en particulier, aux domaines prioritaires Renforcement des capacités des institutions et Information nécessaire à la prise de décisions. Dans le contexte du Groupe de travail, le Canada, le Mexique et les États-Unis atteindront les objectifs suivants d'ici 2020, contribuant ainsi à la gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord :

<b>Domaine prioritaire : Information nécessaire à la prise de décisions</b>	<b>Domaine prioritaire : Renforcement des capacités des institutions</b>	<b>Domaine prioritaire : Liens entre l'environnement et le commerce</b>
Recenser et classer par ordre de priorité les produits chimiques, groupes de produits chimiques ou secteurs suscitant des préoccupations communes.		
Harmoniser les méthodes d'évaluation afin d'assurer la comparabilité des données et élaborer des indicateurs du rendement afin de surveiller l'efficacité des mesures de réduction des risques ainsi que l'évolution de la présence de produits chimiques chez les humains et dans l'environnement, à l'échelle de l'ensemble du continent.	Tous les produits chimiques suscitant des préoccupations communes sont gérés au moyen d'une gamme d'instruments et d'initiatives volontaires, p. ex. la responsabilité sociale des entreprises.	
Évaluer les risques pour l'environnement et pour la santé humaine occasionnés par tous les produits chimiques existants et nouveaux présents dans le commerce et suscitant des préoccupations communes, pendant toute la durée de leur cycle de vie.	Promouvoir des programmes et politiques de prévention de la pollution en Amérique du Nord.	
	Recenser les problèmes nouveaux qui suscitent des préoccupations communes et en suivre l'évolution.	
Établir des liens avec d'autres activités accomplies à la CCE et ailleurs lorsqu'il existe des occasions d'en tirer des avantages communs.		

## **Rôle du Secrétariat de la CCE dans le travail de GRPC**

Le Groupe de travail sur la GRPC a réfléchi à la Déclaration de Puebla et à la vision du Conseil faisant du Secrétariat de la CCE une organisation :

- Qui facilite les actions des parties de même que des intervenants qui collaborent avec lui et d'autres.

- Qui offre un lieu où les Parties et leurs intervenants peuvent aborder et encourager les actions régionales conformément à leurs engagements mondiaux communs.
- Qui est reconnue pour fournir des résultats concrets et transmettre de l'information et des analyses de qualité.

Plus précisément, le Secrétariat aide le Groupe de travail sur la GRPC à mettre en œuvre la résolution du Conseil n° 06-09 sur la gestion rationnelle des produits chimiques par les mesures suivantes :

- Soutient les activités liées à la GRPC selon les directives fournies par les Parties.
- Encourage la collaboration trinationale sur les problèmes touchant les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes.
- Fournit une tribune où il est possible d'aborder et de faciliter les actions régionales sur nos engagements mondiaux communs en conformité avec les travaux des Parties auprès des organismes internationaux.
- Travaille en collaboration étroite avec le Groupe de travail sur la GRPC afin de planifier et de mettre en œuvre les rencontres entre gouvernements et avec le grand public du Groupe de travail sur la GRPC et d'élaborer des plans de travail et des budgets qui seront soumis à l'approbation des représentants suppléants et du Conseil.
- Aide les Parties dans leurs efforts visant à garantir la transparence des actions et à faire participer au processus les intervenants intéressés.

## **Rôle des intervenants**

Les intervenants dans le programme de GRPC sont l'industrie, les ONG œuvrant dans les domaines de l'environnement, de la santé et du travail, les universitaires, les collectivités autochtones et locales et les gouvernements infranationaux. Historiquement, les intervenants ont joué un rôle clé dans les activités de GRPC, y compris en participant aux activités des groupes de travail et aux séances publiques organisées par le Groupe de travail sur la GRPC. À l'avenir, le Groupe de travail sur la GRPC travaillera avec les intervenants en leur qualité de participants actifs dans la réalisation de la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris en ce qui concerne la responsabilité d'agir. De plus, les intervenants seront encore encouragés à participer aux activités de la CCE par l'intermédiaire du Comité consultatif public mixte (CCPM)<sup>5</sup> et d'autres groupes consultatifs, comme les comités consultatifs nationaux et gouvernementaux. Les Parties conserveront leurs responsabilités en matière de prise de décisions.

## **Apport du Groupe de travail sur la GRPC aux domaines prioritaires de Puebla**

Le Groupe de travail sur la GRPC soutient le Plan stratégique de la CCE en fournissant des

---

<sup>5</sup> Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est l'organisme de la CCE créé pour représenter le grand public dans les réunions entre gouvernements et mener les consultations publiques sur les questions d'exécution de la loi. Les 15 membres du CCPM, nommés par les gouvernements, ont tous une solide expérience dans le domaine de l'environnement et apportent une expérience très diversifiée, acquise notamment dans l'industrie, les ONG et les milieux universitaires.

conseils éclairés faisant autorité sur les travaux de la CCE en matière de gestion des produits chimiques. La section qui suit décrit les façons par lesquelles le Groupe de travail sur la GRPC se propose de jouer un rôle à l'égard des domaines prioritaires de Puebla. En sus des activités menées au sein du Groupe de travail sur la GRPC, des liens seront établis avec d'autres activités de la CCE liées à la gestion des produits chimiques.

### **Domaine prioritaire 1 : Information nécessaire à la prise de décisions**

Dans la Déclaration de Puebla, les ministres de l'Environnement exprimaient le souhait que la CCE soit un organisme reconnu pour son information crédible, équilibrée et opportune sur l'environnement nord-américain et qu'elle s'assure que cette information soit accessible. Le Groupe de travail sur la GRPC soutiendra cette priorité en se concentrant sur l'enrichissement de la base de connaissances existante et la prestation de conseils éclairés et faisant autorité sur les travaux à effectuer en matière de gestion des produits chimiques. Il contribuera à la mise en place, d'ici 2020, de programme nationaux assurant la surveillance des produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes dans chaque pays, ainsi que de protocoles harmonisés permettant de produire de l'information sur ces produits à l'échelle nord-américaine. Il propose une stratégie afin de stimuler la coopération dans le but d'élaborer une « feuille de route » qui définira comment le Groupe de travail sur la GRPC atteindra ces objectifs en matière d'information au cours des dix prochaines années. La feuille de route favorisera la définition des priorités, l'établissement de paramètres, la mise en œuvre d'actions coordonnées et la mesure de la réussite.

L'objectif est de permettre de meilleures prises de décisions en fournissant de l'information sur les substances persistantes, biocumulatives et intrinsèquement toxiques de l'environnement nord-américain.

Résultats d'ici 2020	Jalons
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension de la présence et des impacts des contaminants qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord.</li> <li>• Disponibilité de données fiables, comparables et pertinentes sur les contaminants qui suscitent des préoccupations communes dans l'environnement nord-américain.</li> <li>• Amélioration des capacités de biosurveillance et de surveillance environnementale au Mexique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'indicateurs du rendement concernant la gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord d'ici 2008.</li> <li>• Élaboration d'une « feuille de route » pour recenser et classer par priorités les problèmes existants et nouveaux relatifs aux produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes.</li> <li>• Surveillance de la présence de certains produits chimiques chez les humains et dans l'environnement afin de soutenir la prise de décisions et l'élaboration de politiques par les Parties.</li> <li>• Évaluation des besoins et priorités en matière d'information pour le Mexique.</li> </ul>

#### Élaboration d'une « feuille de route » pour recenser et classer par priorités les problèmes existants et nouveaux relatifs aux produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes

D'ici 2008, le Groupe de travail sur la GRPC définira des indicateurs du rendement qui guideront les travaux en matière de GRPC. De plus, il établira une feuille de route destinée à renforcer la fonction de la CCE qui consiste à produire de l'information nécessaire à la prise de

décisions concernant les produits chimiques et les contaminants de l'air, du sol et de l'eau, de même que la bioaccumulation chez les humains et dans les écosystèmes de l'Amérique du Nord. La feuille de route définira les travaux qui doivent être entrepris par le Groupe de travail sur la GRPC et la CCE, et recensera les initiatives pertinentes existantes [p. ex., le portail mondial sur les substances *High Production Volume* (HPV, Substances produites en grande quantité)<sup>6</sup> créé par les États-Unis, la Commission européenne, le Canada et le Japon sous les auspices de l'OCDE] et précisera les travaux à réaliser au moyen d'autres sources de financement.

Initialement, la feuille de route mettrait l'accent sur la biosurveillance des humains et la (bio)surveillance de l'environnement<sup>7</sup>. Le programme tiendrait compte des activités permanentes de (bio)surveillance dans les pays et en ferait le point de départ de l'élaboration d'un programme principal de (bio)surveillance qui serait mis en œuvre de façon cohérente (procédures d'échantillonnage et d'analyse) afin de créer une « base de connaissances sur les polluants », commune pour l'ensemble de la région de l'Amérique du Nord.

#### Surveillance périodique de la présence de certains produits chimiques afin de soutenir la prise de décisions et l'élaboration de politiques par les Parties

Le Groupe de travail sur la GRPC poursuivra les activités du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales et se servira de ses extrants dans son processus de prise de décisions.

#### Évaluation des besoins et priorités en matière d'information pour le Mexique

Pour qu'un programme de surveillance intégré soit mis en œuvre dans les trois pays, il faut que les priorités soient définies au Mexique et que l'on suggère des moyens de financement de la mise en œuvre d'un programme national de surveillance pour le Mexique. Le Groupe de travail sur la GRPC appuiera l'élaboration d'une proposition visant à répondre aux besoins en surveillance du Mexique qui sera présentée à une source de financement extérieure.

#### Liens avec d'autres travaux de la CCE en marge de ce domaine prioritaire

Le Groupe de travail sur la GRPC cherchera à associer ses efforts à la stratégie sur les systèmes de formation, à l'Atlas nord-américain sur l'environnement<sup>8</sup> et aux registres des rejets et des transferts de polluants.

## **Domaine prioritaire 2 : Renforcement des capacités**

---

<sup>6</sup> Cette initiative de l'OCDE a pour objet de créer un dépôt de données accessible pour toute la planète sur les substances chimiques HPV.

<sup>7</sup> La biosurveillance est la mesure de la présence de produits chimiques ou de leurs métabolites dans des échantillons cliniques humains, notamment de sang et d'urine.

<sup>8</sup> Le cadre de l'Atlas est une composante essentielle de la stratégie de gestion de l'information de la CCE visant à élaborer une méthode intégrée et cohérente de gestion et de communication des ressources en information essentielles pour la réalisation de la priorité Information nécessaire à la prise de décisions dans le domaine des produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes. L'Atlas améliorera la capacité des Parties de se pencher sur les problèmes d'un point de vue nord-américain, de les aborder à l'échelle continentale et de relier le cadre législatif et politique à la réalité environnementale.

La Déclaration de Puebla reconnaissait les faits relatifs aux capacités différentes des Parties de même que le besoin persistant et urgent de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles. Le Groupe de travail sur la GRPC soutiendra le Plan stratégique de la CCE en concentrant ses activités de renforcement des capacités sur le Mexique.

Dans la Déclaration de Puebla, les ministres de l'Environnement soulignaient l'importance de cerner les « enjeux émergents » et d'y faire face, notamment ceux qui ont une signification particulière pour l'Amérique du Nord. Le Groupe de travail sur la GRPC recensera et abordera les « enjeux émergents » relatifs aux produits chimiques, y compris ceux qui ont trait à des produits chimiques particuliers, à des catégories de produits chimiques (p. ex., éthers diphényles polybromés, composés d'alkyle perfluoré), aux flux de déchets (p. ex., incinération avec récupération de l'énergie, substances chimiques dans les produits) ou à des secteurs d'activité et à des technologies (p. ex., nanotechnologie).

L'objectif de ces travaux consiste à renforcer les capacités des trois pays, en particulier celles du Mexique, afin de réduire et de gérer les risques associés aux produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes dans l'environnement nord-américain. Ces travaux, conjointement avec les efforts de renforcement de la capacité nationale, ont pour objet de créer un cadre régional de coopération entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Dans les cas qui s'y prêtent, ces travaux montreront comment ils contribuent à la réalisation des objectifs de la SAICM, notamment le renforcement des capacités et une meilleure coordination des efforts internationaux visant à améliorer la gestion des produits chimiques.

Résultats d'ici 2020	Jalons
Les Parties gèrent les produits chimiques, les flux de déchets, les secteurs d'activité ou les catégories de produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes.	<p>PARNA : Plans d'action régionaux en vigueur mis en œuvre afin de réduire l'exposition aux produits chimiques toxiques (comprend actuellement les PARNA relatifs au mercure et au lindane; un PARNA relatif aux dioxines/furanes/hexachlorobenzènes est également en voie d'établissement; les PARNA relatifs au DDT, au chlordane et aux BPC sont terminés).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction mesurable des émissions de ces produits chimiques.</li> <li>• Évaluation de la mise en œuvre des PARNA.</li> </ul>

<p>Capacité trilatérale et nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De classer par priorités, d'évaluer, de gérer et de faire connaître les risques liés aux produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes.</li> <li>• De recenser les « enjeux émergents » touchant les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes.</li> </ul>	<p>Jalons proposés –Capacité trilatérale et nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'obtenir et de classer par priorités l'information sur l'évaluation des produits chimiques, des groupes de produits chimiques ou des secteurs qui suscitent des préoccupations communes.</li> <li>• De gérer, par l'intermédiaire de mesures réglementaires ou volontaires, les produits chimiques, les groupes de produits chimiques ou les secteurs qui suscitent des préoccupations communes.</li> <li>• De faire connaître les risques touchant les produits chimiques, les groupes de produits chimiques ou les secteurs qui suscitent des préoccupations communes.</li> <li>• De surveiller périodiquement la réussite des actions trilatérales de réduction des risques.</li> </ul>
--	--

### PARNA

Le Groupe de travail sur la GRPC cherchera à mesurer l'utilisation de certains produits chimiques et la réduction de leurs émissions et à faire rapport périodiquement sur les activités courantes des PARNA, selon les exigences de chacun. Il poursuivra les activités des PARNA jusqu'à ce que ceux qui sont en cours ou en voie d'établissement soient terminés. De plus, en ce qui concerne les PARNA et les « enjeux émergents », le programme de GRPC examinera la participation d'autres instances, le cas échéant, pour avoir accès aux tribunes et au financement requis pour aborder les problèmes qui suscitent des préoccupations. Ces instances pourraient comprendre la Convention de Stockholm pour les BPC, le chlordane, les dioxines, les furanes et les hexachlorobenzènes, la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance (CNUCLD) pour le lindane (au Canada et aux États-Unis) et le PNUE pour le mercure.

### Capacité de classer par priorités et d'évaluer les produits chimiques, les groupes de produits chimiques ou les secteurs qui suscitent des préoccupations communes

Afin de mieux classer par priorités et évaluer les produits chimiques ou secteurs qui suscitent des préoccupations communes, le Groupe de travail sur la GRPC propose ce qui suit :

- En s'appuyant sur les pratiques existantes, élaborer des programmes ou outils de formation sur l'évaluation des risques liés aux produits chimiques. On examinera la possibilité d'offrir cette ressource sur support électronique.
- En nous appuyant sur les pratiques et l'information existantes (p. ex., données sur les substances HPV, classement par catégories selon la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, données du Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP), etc.), renforcer la capacité nationale d'élaborer des programmes de classement par priorités afin de les appliquer aux produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord.

### Capacité de gérer, par l'intermédiaire de mesures réglementaires ou volontaires, les produits chimiques, les groupes de produits chimiques ou les secteurs qui suscitent des préoccupations

## communes<sup>9</sup>

Afin de mieux gérer les produits chimiques ou les secteurs qui suscitent des préoccupations communes, le Groupe de travail sur la GRPC propose les mesures suivantes :

- Soutenir l'élaboration de systèmes visant la gestion coordonnée des produits chimiques par les gouvernements fédéraux, des États/des provinces/des territoires et autochtones en partageant l'information, les expériences et les meilleures pratiques.
- Chercher des occasions trilatérales de collaborer avec les intervenants, particulièrement dans le secteur privé, afin d'améliorer la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord.
- Partager l'information au sujet des programmes nationaux existants de gestion des produits chimiques et des initiatives réglementaires nationales (p. ex., ententes sur la performance environnementale au Canada).
- Élaborer une stratégie de dynamisation de la coopération afin de créer un inventaire des produits chimiques industriels utilisés (produits ou importés) en Amérique du Nord.
- Explorer les possibilités de développer davantage et de mettre en œuvre des programmes et politiques de prévention de la pollution en Amérique du Nord, par exemple rendre la chaîne d'approvisionnement plus écologique, encourager des processus de conception et des processus techniques chimiques « verts », adopter des politiques et pratiques qui favorisent une gestion du cycle de vie des produits respectueuse de l'environnement et adopter les normes environnementales d'exploitation les plus élevées possible, tout en recherchant l'harmonisation et la coopération dans l'ensemble du continent.

## Capacité de faire connaître les risques touchant les produits chimiques, les groupes de produits chimiques ou les secteurs qui suscitent des préoccupations communes

Le Groupe de travail sur la GRPC reconnaît qu'il est important de communiquer efficacement sur les risques avec tous les intéressés. Les stratégies de dynamisation de la coopération (voir plus loin) incorporeront les composantes sur la communication en matière de risque pour chaque problème.

## Surveillance périodique de la réussite des actions trilatérales de réduction des risques

Le Groupe de travail sur la GRPC transmettra des rapports périodiques au Conseil sur l'état d'avancement des projets visant la réduction des risques.

## Liens avec d'autres travaux de la CCE dans le cadre de ce domaine prioritaire

Le Groupe de travail sur la GRPC vise à arrimer ses activités à celles du Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution et pour une électronique propre et du Virage vert des petits fournisseurs au Mexique.

## **Domaine prioritaire 3 : Liens entre l'environnement et le commerce**

---

<sup>9</sup> On peut définir des groupements à partir de similitudes concernant la persistance, les tendances en matière de bioaccumulation, la propension au transport sur de longues distances, la toxicité, le caractère naturel par opposition à la production synthétique de substances organiques et inorganiques ou d'autres propriétés essentielles des produits chimiques. Les méthodes comprennent les activités de « catégorisation » (<http://www.ec.gc.ca/substances/ese/fre/esehome.cfm>) et les « High Production Volume Categories » (catégories de substances produites en grande quantité) aux États-Unis (<http://www.epa.gov/oppt/chemrtk/categuid.htm>).

La Déclaration de Puebla s'engageait à miser sur les compétences reconnues de la CCE en matière de liens entre l'environnement et le commerce et à aborder plus efficacement les problèmes particuliers que soulèvent ces deux domaines. Le Groupe de travail sur la GRPC cherche à favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques tout en facilitant le mouvement transfrontalier des produits chimiques sans compromettre la santé des humains ou l'environnement. Dans le cadre de ce domaine prioritaire, le Groupe de travail sur la GRPC recenserait les occasions permettant des avantages communs et établirait des liens explicites avec les initiatives suivantes :

- Promotion de produits et services écologiques, y compris en matière d'énergie renouvelable.
- Promotion et encouragement de l'aide à l'observation et de l'exécution, y compris des mesures concernant le trafic illégal de produits chimiques.
- Promotion de méthodes de protection de l'environnement établies en fonction du marché.

## **Stratégies de dynamisation de la coopération**

En fonction de l'évolution des priorités nationales et continentales, les PARNA qui sont déjà en cours devraient prendre fin dès que possible. Les projets futurs du programme de GRPC concernant les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes s'étendront à des secteurs d'activité et à des groupes de produits chimiques, et prendront la forme de stratégies de dynamisation de la coopération (SDC). L'élaboration de telles stratégies entre les trois Parties supposera une définition des actions requises pour traiter les problèmes suscitant des préoccupations à l'échelle continentale. Les actions entrant dans le champ d'application du mandat du Groupe de travail sur la GRPC seront menées sous l'égide de la CCE, et celles qui sortent du cadre de la CCE seront mises en œuvre par les Parties à l'aide d'autres mécanismes qu'elles jugeront plus appropriés. En outre, selon les besoins, les Parties chercheront à assurer la participation d'intervenants à la réalisation d'activités précises à l'appui des SDC. Ces stratégies sont conçues pour encourager le recours à des activités diversifiées à l'échelle nationale, bilatérale, continentale et internationale en matière de gestion rationnelle des produits chimiques. Elles établiraient une vision à long terme des efforts des Parties sur un problème particulier et définiraient un plan d'action à plus court terme. Voici les diverses composantes des stratégies de dynamisation de la coopération :

### Définition des problèmes et établissement des priorités

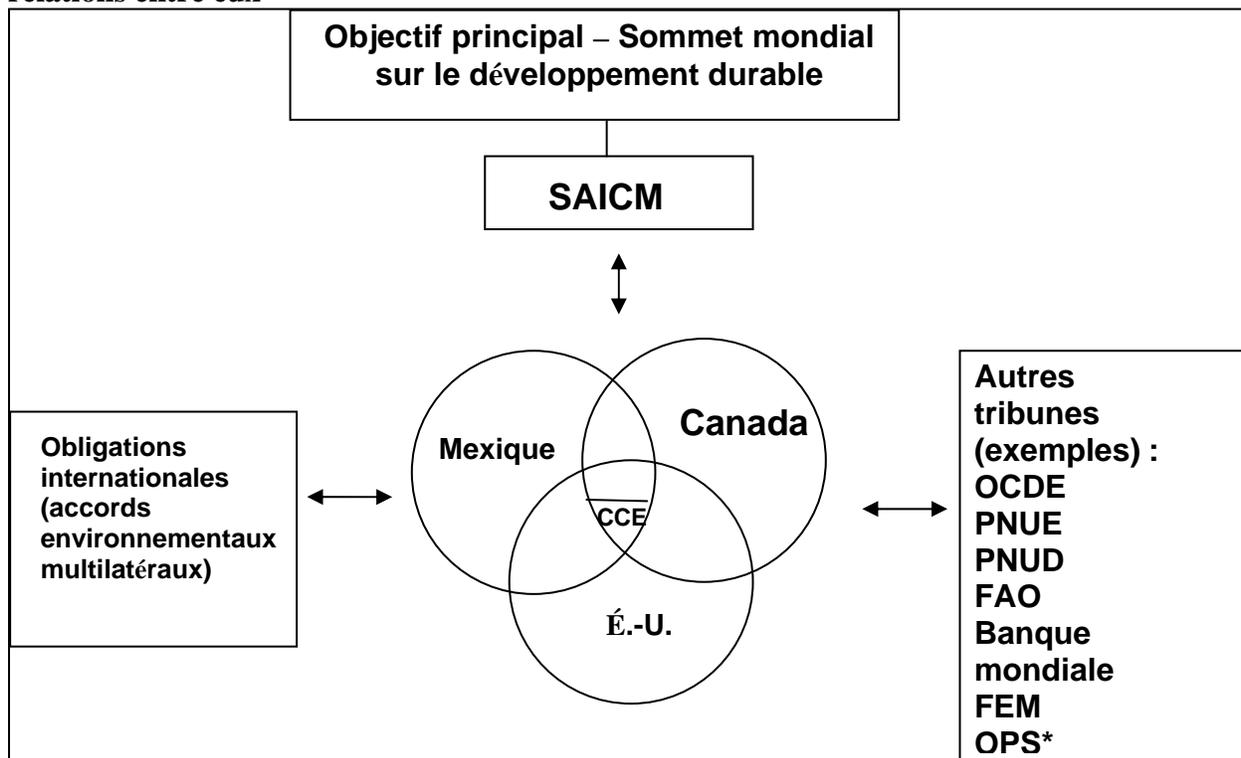
À l'avenir, la sélection des produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes dans le cadre des SDC sera effectuée à l'intérieur de discussions trilatérales comprenant un apport des activités de surveillance et d'évaluation et des consultations des intervenants, le cas échéant.

### Élaboration et surveillance des initiatives régionales

Les actions favorisant la gestion rationnelle des produits chimiques peuvent comprendre des travaux effectués dans le contexte de la CCE et (ou) dans le cadre d'initiatives bilatérales, trilatérales ou multilatérales des trois pays à l'extérieur de la CCE (notamment par l'intermédiaire du PNUE et de l'OCDE) ainsi qu'au moyen d'actions à l'échelle nationale. Les relations entre les divers éléments des SDC, y compris le rôle important du travail effectué à l'échelle nationale pour chacun des trois pays, sont décrites à la figure 1. La section du centre du

diagramme où les trois circonférences se chevauchent illustre le fait que même si la CCE est le lieu idéal dans lequel les trois Parties peuvent collaborer en ce qui concerne les problèmes liés aux produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes, elle n'a pas été conçue pour fédérer tous les problèmes liés aux produits chimiques en Amérique du Nord et, de toute façon, elle ne dispose pas des ressources pour le faire. En effet, certaines activités concernant les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes sont mieux réalisées par l'intermédiaire de la coopération trilatérale, à l'extérieur de la CCE.

**Figure 1 – Éléments visés par les stratégies de dynamisation de la coopération et les relations entre eux**



\*OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques; PNUE : Programme des Nations Unies pour l’environnement; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; FAO : Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture; FEM : Fonds pour l’environnement mondial; OPS : Organisation panaméricaine de la santé.

La mise en œuvre de stratégies de levier pour utiliser des partenaires et ressources de l’extérieur est une composante essentielle des SDC. Le Groupe de travail sur la GRPC encouragera le Mexique (avec l’aide du Secrétariat de la CCE au besoin) à poursuivre ses efforts dans le cadre des initiatives du programme de GRPC en rencontrant les représentants des organismes compétents (FEM, Banque mondiale, OPS, PNUE et d’autres) qui pourraient être en mesure d’appuyer certains aspects des activités du programme de travail. Le Groupe de travail sur la GRPC note que la Banque mondiale soutient à l’heure actuelle le Plan national de mise en œuvre du Mexique dans le cadre de la Convention de Stockholm de même qu’une initiative de biosurveillance du sang avec la participation du Mexique. Parmi les considérations stratégiques abordées auparavant par le programme de GRPC (et encore jugées pertinentes), soulignons celles qui ont trait aux sources possibles de POP d’Amérique centrale qui sont transportés en Amérique du Nord. Dans ce genre de situation, le Mexique peut estimer qu’il est bien placé pour soutenir diverses actions de ses voisins du Sud avec la possibilité de procurer des avantages à ses voisins du Nord et à la région de l’Arctique.

#### Mesure des progrès

Chaque SDC sera dotée de mécanismes intégrés assurant la communication de renseignements, la transparence et la responsabilité, et comportant des mesures du rendement. Selon le cas, les produits chimiques ou les groupes de produits chimiques qui suscitent des préoccupations

communes feront l'objet d'une surveillance dans le cadre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales de même que de la feuille de route sur la biosurveillance. L'information acquise par l'intermédiaire de ces mécanismes sera utilisée afin de mesurer la réussite des stratégies et pour déterminer à quel moment on devrait mettre fin à un projet ou le réorienter.

#### Communication des résultats

De plus, le Groupe de travail sur la GRPC reconnaît l'importance de communications efficaces sur les risques pour tous les intervenants. Chaque SDC comprendra donc une procédure en matière de communication sur les risques, notamment un échange constant entre les Parties des meilleures pratiques à ce sujet.

### **Activités futures du Groupe de travail sur la GRPC**

L'objectif global du Groupe de travail sur la GRPC est de fournir un cadre de coopération régional « pour gérer de façon rationnelle la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, pendant toute la durée de leur cycle de vie, et ce, notamment, en prenant des mesures de prévention de la pollution, de réduction des sources de polluants et de lutte contre la pollution ». Le Groupe de travail s'engage à mettre en œuvre la vision de la Déclaration de Puebla par l'intermédiaire des nouvelles stratégies de dynamisation de la coopération et à prendre des mesures coordonnées par les Parties en appliquant un processus de consultation transparent et efficace des intervenants.

Afin de faciliter les relations qui doivent être établies pour garantir la réalisation des objectifs décrits dans le présent document, le Groupe de travail sur la GRPC se propose de prévoir deux réunions en face-à-face des Parties, y compris une réunion annuelle publique d'un jour, de même que des téléconférences périodiques. En plus de ces réunions, qui seront encore organisées par l'intermédiaire du Secrétariat de la CCE, le Groupe de travail appuie le maintien de relations bilatérales et trilatérales constantes entre les Parties par l'intermédiaire de téléconférences et de réunions ad hoc. À ce titre, le programme de GRPC demeurera un lieu de partage de l'information sur nos priorités nationales en matière de gestion des produits chimiques.

Afin de faciliter davantage l'organisation des activités du Groupe de travail sur la GRPC et les communications à leur sujet, le Groupe de travail continuera à collaborer avec le Secrétariat afin de réviser les descriptions de projet triennales pour le programme de GRPC qui seront incorporées au Plan opérationnel de la CCE.

C'est grâce à ces communications constantes et ouvertes que pourront être recensées les questions suscitant des préoccupations communes que devra cibler le programme de GRPC. Étant donné les succès enregistrés par les PARNA en ce qui concerne les problèmes de gestion de certains produits chimiques et le passage d'une méthode axée sur des produits chimiques particuliers vers une méthode privilégiant les groupes de produits chimiques ou les secteurs, les PARNA seront abandonnés progressivement. Par conséquent, les travaux effectués par le Groupe d'étude sur la sélection des substances évolueront d'une manière qui soutiendra la définition des priorités du Groupe de travail sur la GRPC.

Par l'intermédiaire des stratégies de dynamisation de la coopération, le Groupe de travail sur la GRPC propose de poursuivre les travaux en vue de la réduction, d'ici 2020, des risques posés par les produits chimiques, les secteurs d'activité (p. ex., mines, foresterie, etc.) ou les groupes de produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes à l'égard de la santé humaine et de l'environnement en Amérique du Nord. On trouvera ci-dessous des propositions concernant les activités futures du Groupe de travail. Les Parties peuvent personnaliser leur façon de procéder concernant chacun des éléments des SDC ci-dessous et collaborer lorsque cela convient.

- a) Recenser les problèmes prioritaires de gestion des produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes, y compris la justification de leur inclusion.
- b) Élaborer des méthodes régionales pour aborder ces questions prioritaires, y compris l'établissement de liens avec d'autres programmes et projets connexes.
- c) Superviser la mise en œuvre des méthodes régionales et (ou) nationales approuvées.
- d) Évaluer la réussite de leurs programmes de travail.
- e) Communiquer les résultats des programmes de travail et des évaluations.

Enfin, le Groupe de travail sur la GRPC cherchera à établir des liens et à améliorer la coordination avec d'autres projets de la CCE, y compris le Groupe de travail technique de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) sur les pesticides. Le Groupe de travail sur la GRPC propose d'organiser des rencontres mixtes périodiques avec d'autres groupes liés à la CCE, comme le CCPM de la CCE, le Groupe consultatif sur le projet de RRTP, etc., de même qu'avec les groupes de travail pertinents constitués sous le régime de l'ALÉNA.

## **Annexe 1. Dans l'optique de Puebla : les PARNA**

### ***PARNA en cours d'élaboration et autres travaux sur les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes***

Le partage et le transfert d'informations et de meilleures pratiques dans le cadre des PARNA et des stratégies de dynamisation de la coopération sont considérés comme un moyen important de renforcer la capacité nationale de gestion rationnelle des produits chimiques. Les stratégies de dynamisation de la coopération seront appliquées aux produits chimiques suivants au sujet desquels les Parties songent à intervenir :

#### **Dioxines et furanes**

Plusieurs des activités énumérées dans la phase I du PARNA entrent également dans le champ d'application du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales et seront mises en œuvre dans le cadre du domaine prioritaire Information nécessaire à la prise de décisions. Le Groupe de travail sur la GRPC travaillera à finaliser les activités de renforcement des capacités de la phase I du PARNA d'ici 2010. Le Groupe de travail veillera à ce que toute activité encore en cours ou prévue pour la phase II du PARNA soit effectuée dans le cadre de chaque plan national de mise en œuvre en vertu de la Convention de Stockholm. Si, à l'avenir, des problèmes relatifs à l'exposition aux dioxines se manifestent, ils pourront être revus à partir des travaux effectués dans le cadre de la méthode des stratégies de dynamisation de la coopération qui sera utilisée pour tous les « enjeux émergents ».

#### **Lindane**

Le Groupe de travail a rédigé une version préliminaire d'un PARNA relatif au lindane qui fait actuellement l'objet d'un examen par les pays. Selon la proposition, le PARNA serait encore le cadre de mise en œuvre des actions trilatérales relatives à ce produit chimique. La mise en œuvre suppose l'utilisation de ressources de la CCE pendant que l'on détermine les domaines prioritaires qui devront se poursuivre dans le cadre du programme de GRPC ou dans le cadre d'activités bilatérales ou trilatérales et la détermination d'autres tribunes, comme la CNUPATLD pour le Canada et les États-Unis, qui deviendrait le lieu de mise en œuvre et le centre de responsabilité à plus long terme.

#### **Plomb**

Les activités relatives au plomb n'ont pas été intégrées à un PARNA. Par suite de la décision du Groupe d'étude sur la sélection des substances sur le plomb, figurant dans un document diffusé en mai 2004, le Groupe de travail sur la GRPC a recommandé l'élaboration d'une stratégie de dynamisation de la coopération pour le plomb, dans laquelle les activités correspondant aux domaines prioritaires de Puebla seraient recensées et proposées comme objet des activités futures du Groupe de travail sur la GRPC.

## ***PARNA en cours de mise en œuvre***

### **Mercure**

À court terme, le Groupe de travail sur la GRPC examinera et déterminera ses priorités principales concernant le mercure et les travaux qui devraient se poursuivre avec les ressources de la CCE. Ce processus sera complété par les efforts visant à obtenir des progrès par l'intermédiaire d'autres tribunes, en particulier le programme du PNUE relatif au mercure et les partenariats qui sont établis, les autres activités bilatérales et trilatérales de même que la CNUPATLD.

## ***PARNA qui passeront au stade de la surveillance et de l'évaluation environnementales***

### **Chlordane**

L'élaboration et la mise en œuvre de ce PARNA sont terminées. Les seules questions en suspens ont trait à la surveillance et à l'évaluation, qui seront traitées par le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales dans le cadre du domaine prioritaire Information nécessaire à la prise de décisions de même que, séparément, au moyen des activités entreprises en vertu de la Convention de Stockholm.

### **DDT**

L'élaboration et la mise en œuvre de ce PARNA sont terminées. Le Groupe de travail produira un rapport final en vue de sa présentation au Conseil. Toutes les questions restantes touchant la surveillance et l'évaluation seront abordées par le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales dans le cadre du domaine prioritaire Information nécessaire à la prise de décisions de même que, séparément, au moyen des activités entreprises en vertu de la Convention de Stockholm.

### **BPC**

L'élaboration et la mise en œuvre de ce PARNA est terminée. Les questions restantes qui ont trait à la surveillance et à l'évaluation seront abordées par le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales dans le cadre du domaine prioritaire Information nécessaire à la prise de décisions. La mise en œuvre des travaux relatifs à la gestion de l'abandon graduel et de l'élimination des BPC sera effectuée à l'échelle nationale et en vertu de la Convention de Stockholm.

## **Annexe 2. Résolutions n<sup>os</sup> 95-05 et 06-09 du Conseil de la CCE**

Oaxaca, le 13 octobre 1995

### RÉSOLUTION DU CONSEIL N<sup>o</sup>95-05

#### **Gestion rationnelle des produits chimiques**

LE CONSEIL:

RECONNAISSANT que les territoires des Parties comprennent des écosystèmes régionaux communs au sein desquels la terre, l'atmosphère, l'eau, la flore et la faune sont liées et interdépendantes;

RECONNAISSANT que le transport transfrontalier de substances toxiques constitue un sujet de préoccupation important et commun;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION que certaines substances toxiques persistantes s'accumulent dans les organismes vivants et sont associées à des dysfonctionnement du système immunitaire, à des déficits du système reproducteur, à des anomalies du développement, à des atteintes neurocomportementales et au cancer, de même qu'à des effets fortement toxiques et à d'autres effets nocifs sur la santé des humains, des végétaux et des animaux, ainsi que sur l'environnement;

NOTANT DE PLUS que certains de ces effets nocifs sont irréversibles et que les mesures correctives qui visent à améliorer un environnement dégradé et à traiter les maladies associées à la pollution, même lorsque de telles mesures sont possibles, peuvent souvent grever lourdement les économies locales, régionales et nationales;

RECONNAISSANT qu'il est nécessaire d'évaluer et d'établir des stratégies portant sur le traitement des produits chimiques nouveaux et existants en Amérique du Nord, pendant la totalité de leur cycle de vie, dans le but de réduire et de prévenir les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement;

RECONNAISSANT le rôle important que peuvent jouer les fabricants et/ou les utilisateurs sur le plan de la gestion rationnelle des produits chimiques;

RÉAFFIRMANT l'engagement qu'ont pris les Parties à l'égard de la gestion rationnelle des produits chimiques, tel qu'énoncé dans le document *Action 21* et adopté à l'occasion de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992*;

RÉAFFIRMANT les principes de la *Déclaration de Rio de 1992*, et plus particulièrement les principes qui revêtent une importance spéciale pour la promotion de la sécurité des produits chimiques, c'est à dire:

le principe 14 : *Les États devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres États de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on constate qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme; et*

le principe 15 : *Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États, selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement;*

RECONNAISSANT que le Forum intergouvernemental sur la sécurité en matière de produits chimiques a recommandé que la coopération régionale et les réseaux d'échange d'informations soient établis dans toutes les régions le plus rapidement possible;

RECONNAISSANT DE PLUS que la présente résolution doit prendre appui sur les engagements bilatéraux et multilatéraux qui se rapportent à la gestion rationnelle des produits chimiques, auxquels ont souscrit au moins deux des Parties de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) y compris les engagements énoncés à l'alinéa 2a) de l'*Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* (Canada et États-Unis d'Amérique) dont le texte est le suivant: "*d'interdire les rejets de substances toxiques en quantité reconnue toxique et de tâcher d'éliminer les rejets de toutes les substances toxiques rémanentes*";

RECONNAISSANT la responsabilité, confiée au Conseil en vertu de l'alinéa 10(5)b) de l'ANACDE, d'encourager la prise de mesures, et de faire des recommandations s'il y a lieu, afin que soient fixées des limites appropriées pour des polluants déterminés, en tenant compte des différences entre les écosystèmes, de même que des autres responsabilités relatives à la gestion sur des produits chimiques qui sont incluses dans d'autres dispositions applicables de l'ANACDE;

RECONNAISSANT DE PLUS que le paragraphe 10(3) de l'ANACDE, qui invite le Conseil à renforcer les mesures de coopération prises en vue de l'élaboration et de l'amélioration constante des lois et règlements environnementaux, y compris en: "*a) favorisant l'échange d'informations sur les critères et méthodes appliqués pour l'établissement des normes environnementales*

*nationales; et b) sans réduire le niveau de protection de l'environnement, en établissant un processus qui permette d'élaborer des recommandations en vue de mieux concilier les réglementations techniques, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, d'une manière compatible avec l'ALENA";*

CONSCIENT de la nécessité de prendre en compte les circonstances uniques des économies et des écosystèmes des membres de l'ALENA et de trouver des solutions à l'échelon régional qui favorisent la gestion rationnelle des produits chimiques, et plus particulièrement pour réduire les risques que posent les substances toxiques persistantes et biocumulatives qui constituent une préoccupation commune;

ET CONCLUANT que le fait de prévenir la pollution et de réduire les risques en prenant des mesures concertées sur le plan de la gestion rationnelle des produits chimiques, particulièrement des substances toxiques persistantes, constitue une démarche à la fois souhaitable et impérieuse afin de protéger et d'améliorer l'environnement en Amérique du Nord;

LE CONSEIL:

S'ENGAGE à concerter les efforts faits à l'échelon régional pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et ce, notamment, en prenant des mesures de prévention, de réduction des sources polluantes et de lutte à l'égard de la pollution;

DÉCIDE de donner la priorité à la gestion et au contrôle des substances persistantes et toxiques qui suscitent des préoccupations communes, en commençant par l'élaboration d'un plan d'action régional sur la gestion et la limitation des biphényles polychlorés (BPC). Des plans d'action régionaux seront dressés pour une liste succincte de trois substances supplémentaires choisies parmi un groupe de produits, comprenant les douze produits chimiques organiques biocumulatifs et persistants mentionnés dans la récente Décision n° 18/32, datée de mai 1995, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (voir l'annexe I), et certains métaux lourds;

DÉCIDE DE PLUS de dresser, de la manière décrite ci-dessous, des plans d'action régionaux additionnels portant sur des substances d'intérêt commun, en tenant compte des différents calendriers et méthodes qu'emploient les pays pour la gestion rationnelle des produits chimiques, et ce, d'une manière qui respecte les circonstances économiques, politiques et réglementaires des Parties;

CONSTITUE PAR LA PRÉSENTE un groupe de travail composé de deux hauts responsables, choisis par chaque Partie, dont les fonctions se rapportent à la réglementation ou à la gestion des substances toxiques, et qui, de concert avec la Commission de coopération environnementale (CCE), veilleront à mettre en application les décisions et les engagements énoncés dans la présente Résolution, y compris l'établissement:

1. d'un plan d'action régional pour la gestion et le contrôle des BPC;
2. de critères servant à identifier les substances toxiques et persistantes additionnelles qui feront l'objet de mesures régionales, d'ici le 15 novembre 1995;
3. d'un séminaire qui aura lieu, à Mexico, en décembre 1995, pour discuter des activités en cours et des expériences en la matière;
4. d'une courte liste de trois substances persistantes et toxiques prioritaires, en plus des BPC, qui sera établie pour le 15 janvier 1995, et pour lesquelles seront proposés des plans d'actions à l'échelle régionale;
5. de plans d'action régionaux pour chacune des substances persistantes et toxiques incluses dans ladite liste, à soumettre à l'approbation du Conseil avant le 15 décembre 1996;
6. de meilleurs critères permettant de désigner des substances toxiques et persistantes en vue de mesures régionales, d'une courte liste mise à jour, et de recommandations sur d'autres substances persistantes et toxiques qui feront l'objet de plans d'action chaque année, à compter de 1996.

PRESCRIT au groupe de travail, en référence aux décisions et aux engagements susmentionnés, de:

- a) formuler des recommandations destinées à améliorer la capacité d'exercer une surveillance, de mener des recherches et d'échanger des informations au sujet de la gestion rationnelle des produits chimiques;
- b) relever et recommander des mesures qui permettront d'améliorer la capacité et les moyens de gérer de façon rationnelle les produits chimiques, y compris des mesures liées à la coopération technique, à l'échange d'informations et aux interventions conjointes;
- c) examiner des moyens et, dans la mesure du possible, formuler des recommandations visant à promouvoir l'échange d'informations sur les critères et les méthodes qui servent à fixer des normes nationales sur le plan de la gestion rationnelle des produits chimiques;
- d) intégrer, le cas échéant, les principes de prévention et les mesures de précaution qui se rapportent à la pollution dans la formulation de recommandations visant à réduire les risques associés aux substances toxiques;
- e) s'engager à, tel qu'énoncé au chapitre 19 du document de l'*Action 21*:
  1. mettre en œuvre des activités concertées pour réduire les risques posés par les produits chimiques toxiques, en tenant compte de leur cycle de vie complet. Ces activités pourraient inclure des mesures réglementaires et non réglementaires, telles que l'incitation à utiliser des produits et des techniques plus propres, l'inventaire des émissions, l'étiquetage des produits, les restrictions d'utilisation, les avantages économiques, ainsi que le retrait progressif ou l'interdiction des substances toxiques qui représentent un danger excessif et incontrôlable pour l'environnement ou la santé, et de celles qui sont toxiques, persistantes et bioaccumulatives, et dont l'usage ne peut être contrôlé de façon adéquate;

2. recommander les politiques et les mesures obligatoires et non obligatoires permettant d'identifier et de réduire au minimum l'exposition aux substances toxiques en les remplaçant par d'autres substances moins toxiques et, enfin, d'éliminer progressivement les produits chimiques qui présentent des dangers démesurés et d'autres risques non contrôlables pour la santé et l'environnement, ainsi que ceux qui sont toxiques, persistants et bioaccumulatifs, et dont l'usage ne peut être contrôlé de façon adéquate;

f) coordonner les activités entreprises avec les groupes de travail existants et les autres organisations compétentes, pour éviter la répétition des efforts et, dans la mesure du possible, profiter de leur expérience, comme, notamment, le Groupe de travail technique sur les pesticides constitué en vertu de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada, le Groupe de travail Ad Hoc sur les polluants organiques persistants (POP), du Programme pour la gestion rationnelle des produits chimiques (*IOMC*), le Forum intergouvernemental sur la sécurité en matière de produits chimiques, les groupes de travail Ad Hoc CEE-ONU/TADPA sur les POR et les métaux lourds, ainsi que le Programme des produits chimiques de l'OCDE;

g) consolider les engagements bilatéraux et multilatéraux existants relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques;

h) encourager la participation significative du grand public, y compris les ONG, les organisations environnementales et non gouvernementales, le secteur industriel, les gouvernements des provinces, des États et des municipalités, le milieu universitaire, ainsi que les spécialistes du domaine technique et de l'élaboration des politiques, lors de la formulation de ses recommandations;

i) recommander des mesures qui permettront d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les programmes d'action entrepris à la suite de la présente résolution;

j) favoriser l'établissement de méthodes et de calendriers complémentaires à l'échelon national pour ce qui est de la gestion rationnelle des produits chimiques, tout en respectant les circonstances économiques, politiques et réglementaires différentes des Parties.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

---

Carol Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

Julia Carabias  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Sheila Copps  
Gouvernement du Canada

### **Annexe I à la Résolution du Conseil N° 95-05 portant sur la gestion rationnelle des produits chimiques**

Liste des 12 polluants organiques persistants mentionnés dans la décision n° 18/32 du Conseil d'administration du PNUE, en mai 1995.

1. biphényles polychlorés
2. dioxines
3. furane
4. aldrine
5. dieldrine
6. DDT
7. endrine
8. chlordane
9. hexachlorobenzène
10. mirex
11. toxaphène
12. heptachlore

Le 28 juin 2006

RÉSOLUTION DU CONSEIL N°06-09

**Avancement des travaux donnant suite à la résolution n° 95-05 sur la gestion rationnelle des produits chimiques**

LE CONSEIL :

RÉAFFIRMANT les domaines prioritaires de la CCE énoncés dans le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités, et les liens entre l'environnement et le commerce, ainsi que l'objectif stratégique consistant à ce que les Parties soient davantage en mesure d'évaluer et de gérer les substances chimiques et les secteurs qui suscitent des préoccupations;

RÉITÉRANT l'engagement à coopérer à l'échelle régionale en vue de gérer les substances chimiques de façon rationnelle, tel que le stipule sa résolution n° 95-05;

CONSTATANT les progrès importants qu'ont permis d'accomplir ladite résolution et sa mise en œuvre, notamment l'achèvement fructueux des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs aux biphényles polychlorés, au chlordane et au DDT, ainsi que la réduction des risques que ces substances présentent pour la santé humaine et l'environnement;

ESCOMPTANT une réussite analogue dans le cadre des PARNA relatifs au lindane, au mercure, ainsi qu'aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène;

NOTANT que le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a tiré parti, tout en y contribuant, des autres mécanismes régionaux, multilatéraux et mondiaux visant ces produits;

NOTANT l'appui des Parties à l'un des objectifs fixés lors du Sommet mondial sur le développement durable, à savoir que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à conduire à une minimisation des importants effets néfastes qu'ils ont sur la santé humaine et l'environnement;

CONSTATANT également que les Parties ont participé à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et ont adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques énoncée dans la Déclaration de Dubaï;

RECONNAISSANT la nécessité de faire progresser la GRPC en Amérique du Nord afin d'atteindre les objectifs mondiaux déjà établis et à venir en cette matière;

RÉAFFIRMANT son engagement à ce que le public participe activement à l'élaboration d'un projet nord-américain de GRPC;

PRESCRIT, par les présentes, au Groupe de travail sur la GRPC :

D'ALLER DE L'AVANT dans l'élaboration d'une stratégie de GRPC en Amérique du Nord visant les questions qui suscitent des préoccupations communes, appuyant les priorités de la CCE et favorisant l'atteinte des objectifs que les Parties se sont fixés sur le plan international, y compris l'élaboration de stratégies qui faciliteront la coopération et serviront de fondement aux mesures que réclament les questions qui suscitent des préoccupations communes;

LUI PRESCRIT ÉGALEMENT, à mesure qu'il élaborera cette stratégie, d'accomplir cette tâche dans un cadre ouvert, inclusif, participatif et transparent, en établissant des liens avec des activités connexes, en sollicitant des ressources auprès d'organismes de financement, et en invitant l'industrie, le milieu des affaires, les syndicats, les organisations non gouvernementales de l'environnement, les établissements d'enseignement et des membres de la société civile à prendre part aux activités de gestion des produits chimiques, en instaurant par ailleurs un processus transparent pour choisir les activités du projet de GRPC et les classer par ordre de priorité;

L'ENCOURAGE à cerner toute possibilité de favoriser une synergie avec d'autres activités de la CCE;

LUI PRESCRIT EN OUTRE de lui rendre compte des résultats obtenus en fonction de sa nouvelle orientation, au plus tard dans le cadre de la session ordinaire de 2008.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

---

Rona Ambrose  
Gouvernement du Canada

---

Stephen L. Johnson  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

José Luis Luege Tamargo  
Gouvernement des États-Unis du Mexique